

CHARTRE LABEL RELAIS SAINT-PIERRE – Offices de tourisme

Accueil des pêcheurs

- 1- L'office de tourisme doit être situé à proximité d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau présentant un intérêt certain pour la pêche ainsi qu'une bonne qualité environnementale.
- 2- L'office de tourisme s'engage à être ouvert régulièrement durant la période officielle de pêche.
- 3- L'office de tourisme s'engage à afficher dans ses locaux les informations relatives aux réglementations en vigueur nationale et locale (arrêté préfectoral en cours) ainsi que mettre à disposition la liste des structures labellisées *Relais St-Pierre*.
- 4- L'office de tourisme s'engage à mettre à disposition des documents touristiques du département ainsi que des revues spécialisées à consulter sur place (magazines pêche...).

Equipements et services proposés à l'office de tourisme

- 1- Le personnel de l'office de tourisme doit être sensibilisé à l'esprit du label, connaître le réseau halieutique local et départemental ainsi que la réglementation en vigueur.
- 2- Le personnel de l'office de tourisme doit être formé aux différentes pratiques de pêche.
- 3- L'office de tourisme s'engage à être dépositaire de cartes de pêche papier ou par via internet.
En cas d'impossibilité justifiée, il doit s'engager à faciliter les démarches d'obtention des cartes de pêche en fournissant un accès internet ou en redirigeant vers les autres dépositaires le cas échéant.
- 4- L'office de tourisme doit se tenir informé des évolutions du réseau et des structures labellisées sur son secteur et sur l'ensemble du territoire.
- 5- L'office de tourisme ne doit pas avoir d'éléments de décoration en décalage avec la thématique.

L'établissement s'engage à :

- 1- informer la clientèle pêche de l'état actuel des rivières et à les sensibiliser sur les ressources halieutiques du département.
- 2- intégrer le label sur tous ses supports de communication (site internet, documents promotionnels, plaquette commerciale...).
- 3- intégrer un lien vers le site internet dédié de Doubs Tourisme (CDT) depuis son propre site.
- 4- apposer la signalétique extérieure spécifique aux *Relais St-Pierre*.
- 5- répondre aux enquêtes de Doubs Tourisme
- 6- afficher la chartre dans sa structure
- 7- à participer activement aux actions à mener au sein du réseau.

Je soussigné(e) certifie avoir bien pris connaissance de la présente chartre et confirme ma volonté de vouloir intégrer la démarche de labellisation *Relais Saint-Pierre* pour mon office de tourisme.

Signature